

FORMATION INITIALE OPÉRATEUR

Depuis le 25 novembre 2015, tous les professionnels manipulant des produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles doivent posséder leur Certiphyto.

Ce Certificat Individuel produits phytopharmaceutiques est obligatoire, il atteste de vos connaissances à les utiliser en toute sécurité et à en réduire l'usage. Ce certificat doit également être présenté lors d'un achat à usage professionnel.



PUBLIC CONCERNÉ ?

Opérateur : Tout professionnel qui exerce une fonction d'exécution des traitements (uniquement application et manipulation) des produits phytosanitaires.

➤ Salarié en charge de réaliser les traitements...

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances réglementaires sur :

Les **produits phytopharmaceutiques**

Les **méthodes alternatives**



Les **risques environnementaux et humains** qu'ils génèrent

LES THÈMES du PROGRAMME DE FORMATION (programme détaillé sur demande)

Thème 1 : Réglementation et sécurité environnementale	Thème 2 : Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public	Thème 3 : Réduction de l'usage, méthodes alternatives
<ul style="list-style-type: none"> - Cadre réglementaire français, lois Grenelle et plan Ecophyto - Point sur les PPP - Consignation de toute utilisation des pesticides - Risques pour l'environnement et principales voies de contamination - Traçabilité tout au long du processus 	<ul style="list-style-type: none"> - Risques liés à l'utilisation des PPP - Dangers des produits - Situations d'exposition aux dangers - Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains - Conduite à tenir en cas d'accident 	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodes et produits de biocontrôle - Lutte intégrée

COMMENT OBTENIR VOTRE CERTIPHYTO ?



OU

FORMATION (2 jours) intégrant la vérification des connaissances à l'aide d'un QCM à la fin du 2^{ème} jour. Validation du QCM avec au moins 12 bonnes réponses sur 20.



OU

PASSAGE D'UN TEST SEUL QCM de 20 questions Seuil de réussite 12 bonnes réponses sur 20.

En cas d'échec, le suivi d'une formation initiale de 2 jours est obligatoire.

Le test seul, au tarif de 160€ HT, n'est pas pris en charge par VIVEA ou OCAPAT.



SUR DIPLÔME obtenu dans les 5 ans précédant la demande et permettant de valider le Certiphyto envisagé. *Nous consulter pour connaître la liste des diplômes éligibles.*

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu :

Au plus près de chez vous.
Nous consulter

Prérequis :
Aucun

Durée :
2 jours
(14 heures)

Tarif sans prise en charge :

300 € HT / 360 € TTC
Tarif par personne

Tarif intra-entreprise :
Nous consulter

Prises en charge possibles :

- Partielle à hauteur de 50% par le dispositif OCAPAT pour les salariés

*Tarifs 2026



Formations en présentiel avec un formateur. Travail en salle équipée (vidéoprojecteur, connexion internet), alternance entre théorie et analyse de pratique...



« Support multimédia » remis à chaque bénéficiaire : livret de formation et notice de demande de certificat.



Modalité d'évaluation : Test d'entraînement collectif
Évaluation : QCM individuel à la fin de la deuxième journée
Seuil de validité : 12 bonnes réponses sur 20 questions.



Cette formation a lieu tout au long de l'année. Le délai d'accès va de 15 jours à 6 mois, selon les places disponibles et le planning mis en place par SAFE.

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, vous obtiendrez votre **attestation de formation** et votre **bordereau de score**. Ceux-ci attesteront de votre réussite. Ces documents vous permettront de vous connecter à votre espace personnel sur www.service-public.fr pour récupérer votre **Certificat Individuel** pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie OPÉRATEUR Modalité Primo Certificat.

Le certificat individuel est délivré pour une **durée de 5 ans**. Il s'obtient et se renouvelle dans le cadre de la formation renouvellement Certiphyto. SAFE vous accompagne lors de la formation initiale et du renouvellement.



Vous souhaitez vous inscrire ? Des renseignements ?

Contactez-nous !

Tél: 07 48 11 88 00- Mail: contact@planete-safe.fr

Retrouvez tous nos accompagnements et formations sur www.planete-safe.fr